ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 65854

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le problème du dépistage du diabète dans notre pays. En effet, en mesurant l'activité de certaines enzymes contre la maladie, on pourrait en améliorer le dépistage. Le diabète touche 200 millions de personnes à travers le monde, son taux de croissance est tel que les spécialistes en parlent comme d'une épidémie. Á lui seul, il représente plus de 15 % du budget de la Sécurité sociale en France. C'est dire l'enjeu de la découverte fondamentale que vient d'effectuer une équipe de scientifiques, emmenée par le professeur Pierre Potier, chimiste, membre de l'académie des sciences et, par ailleurs, à l'origine de la mise au point de deux médicaments anticancéreux, la navelbine et le taxotère. Celui-ci est parti d'un constat : le diabète se traduit par une hyperglycémie chronique, c'est-à-dire par une dégradation du glucose dans l'organisme en un produit toxique, sorte de fixateur pour les cellules vivantes. Or notre organisme a la capacité de détoxiquer ce fixateur grâce à l'activité d'enzymes spécifiques. D'où l'idée de mener une étude sur plus de 300 patients afin de mesurer l'activité spécifique de ces enzymes et voir s'il existe, ou non, une corrélation entre leur activité et le degré de gravité de la maladie. Dans un deuxième temps, le scientifique a vérifié ses hypothèses de travail en s'adressant à une équipe de l'hôpital Saint-Louis à Paris. Pour ce faire, plus de 300 diabétiques ont donc subi une prise de sang : les résultats, quoique préliminaires, semblent valider les postulats du chimiste. Á terme, si cette piste se confirme, pourront être dépistés les sujets à risque de complications et peut-être même trouver la ou les molécules susceptibles d'agir sur les enzymes concernées. Il y a urgence car aujourd'hui, en France, selon une étude effectuée auprès de 3 600 patients, moins d'un patient sur deux se soumet à un dépistage annuel de lésions de la rétine, et moins d'un sur cinq bénéficie d'un dépistage des lésions du pied. Ce sont pourtant deux des principales complications du diabète. En conséquence, il lui demande s'il envisage de poursuivre ces recherches afin de confirmer les résultats et contribuer ainsi au développement du dépistage du diabète en France.

Texte de la réponse

Le diabète est une pathologie métabolique en constante augmentation tant en Europe qu'aux Etats-unis. En France métropolitaine, on dénombre environ 2,2 millions de personnes diabétiques, soit une prévalence d'environ 3,3 %. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, tout comme le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 mis en place en 2001, vise à améliorer la prise en charge du diabète selon les recommandations de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) et la lutte contre les complications de la maladie. En février 2008, l'ANAES a établi des recommandations en matière de dépistage du diabète. Les experts recommandent un dépistage opportuniste ciblé auprès des sujets de plus de quarante-cinq ans ayant au moins un facteur de risque de diabète et auprès des sujets de plus de quarante-cinq ans en situation de précarité, avec ou sans autre facteur de risque associé, tous les trois ans. Ce dépistage doit être réalisé ou confirmé par un test de la glycémie à jeun réalisé en laboratoire. Si le dépistage est réalisé par une mesure de la glycémie par prélèvement capillaire, il doit obligatoirement respecter les règles établies par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

pour éviter le risque de transmission de maladies infectieuses et il doit systématiquement être confirmé par un test de la glycémie à jeun réalisé en laboratoire. D'après ces éléments, la mise en place d'un dépistage de masse du diabète ne paraît pas opportun. De plus, et afin de lutter contre les complications de la maladie, deux actions expérimentales sont coordonnées par le ministère de la santé et des solidarités en 2005/2006 afin d'améliorer le dépistage de la rétinopathie diabétique et de prévenir les lésions des pieds des diabétiques pouvant entraîner des amputations. Enfin, une information auprès des patients, des professionnels et du grand public a également été lancée dans le même temps afin d'améliorer la qualité du suivi de la maladie.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65854
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : solidarités, santé et famille
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5273
Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9803